

## Informations d'inscription

### Rentrée

↳ En 1<sup>ère</sup> année : **Lundi 11 septembre 2017 à 10 h 30**

Les élèves n'ayant pas intégré l'école via le concours Polytech A Bio ou la CPBx doivent être présents à partir du **lundi 4 septembre 2017 à 09 h 15**

↳ En 2<sup>ème</sup> année : **Lundi 11 septembre 2017 à 09 h 00**

Les élèves admis sur titre doivent être présents à partir du **lundi 4 septembre 2017 à 09 h 15**

↳ En 3<sup>ème</sup> année : **Lundi 2 octobre 2017**

Pour les élèves qui ont choisi l'option Chimie et Bioingénierie : **Lundi 20 novembre 2017**

### Informations diverses

#### ↳ Sécurité sociale étudiante

Pensez à choisir votre pack sécurité sociale étudiante et complémentaire (VITTAVI ou LMDE) avant de vous inscrire (cf. les sites internet des mutuelles pour vous aider dans votre choix).

Votre adhésion à la sécurité sociale se fera lors de votre inscription administrative.

#### ↳ La responsabilité civile

Il est rappelé que les accidents de trajet, les activités sportives et la responsabilité civile ne sont pas couverts par l'affiliation à la sécurité sociale des étudiants.

Seule l'adhésion à une mutuelle ou à une société d'assurance peut permettre la couverture de ces risques (Cirulaire ministérielle 86-605 du 13 février 1986).

Si vous n'êtes pas couvert par le contrat d'assurance Responsabilité Civile de vos parents, vous pouvez souscrire le contrat des mutuelles étudiantes VITTAVI (AEV) ou LMDE (ADE).

Si vous êtes couvert par le contrat d'assurance Responsabilité Civile de vos parents ou par un contrat que vous avez souscrit vous-même, vous devez fournir une attestation précisant que vous êtes bien pris en charge pour les risques scolaires et extrascolaires durant l'année universitaire 2017-2018 (du 01/10/2017 au 31/09/2018) en France (et à l'étranger si vous comptez faire un stage à l'étranger cette année).

*Remarque : Les contrats mutuelles complémentaires Santé VITTAVI ou LMDE comprennent la garantie Responsabilité Civile.*

**Dans tous les cas, une assurance de responsabilité civile scolaire et extrascolaire est obligatoire.**

#### ↳ Délivrance de la carte AQUIPASS et création de votre compte informatique de l'école

La **carte AQUIPASS** ne sera délivrée que si votre dossier d'inscription est complet. Il en est de même pour la création/réactivation de votre compte informatique.

Un dossier incomplet bloquera également la délivrance des documents suivants : certificat scolarité, attestations de scolarité, etc.

Votre dossier d'inscription, dûment complété et accompagné des documents demandés sera à remettre en chaîne d'inscription à l'ENSCBP :

**1<sup>ère</sup> année et 2<sup>ème</sup> année : Jeudi 7 et Vendredi 8 septembre**

**3<sup>ème</sup> année : Avant le 30 septembre par courrier ou par mail**

**ENSTBB**

**146, rue Léo Saignat**

**Case 87**

**33076 Bordeaux Cedex**

**enstbb@bordeaux-inp.fr**

# Liste des pièces à fournir OBLIGATOIREMENT

## A remettre par les élèves effectuant une 1<sup>ère</sup> inscription

Le dossier d'inscription administrative complet comprendra les documents suivants :

- 1) Le formulaire d'inscription administrative 2017/2018 dûment rempli sur ordinateur avant impression
- 2) 1 Photo d'identité récente (nom, prénom et année d'études écrits au verso)
- 3) Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI recto-verso ou passeport)
- 4) Photocopie du certificat de participation à la journée Citoyenneté Défense (JDC)
- 5) Photocopie de votre carte d'étudiant de l'année précédente sur laquelle figure votre numéro d'INE
- 6) Photocopie de la carte vitale
- 7) Photocopie de l'attestation d'assurance « Responsabilité civile scolaire ET extrascolaire » à votre nom couvrant l'année universitaire 2017/2018, si vous êtes couvert par un contrat autre que celui de VITTAVI ou LMDE, mentionnant les stages.
- 8) Photocopie du relevé des notes du Baccalauréat
- 9) Photocopies des relevés de notes obtenus depuis le Baccalauréat
- 10) L'imprimé « Autorisation d'utilisation de la photographie et des données personnelles » complété et signé
- 11) L'imprimé « Accord de confidentialité » complété et signé
- 12) La charte anti-plagiat complétée et signée

## A remettre en plus par les élèves couverts par la Sécurité sociale de leur parent

- Attestation justifiant de votre couverture sociale jusqu'au 30 septembre 2018 inclus
- Photocopie de la carte portant votre numéro de sécurité sociale personnel

## A remettre en plus par les élèves boursiers

- La photocopie de l'avis d'attribution conditionnelle de bourse pour 2017/2018 ou la décision provisoire d'attribution de Bourses, le cas échéant
- Titres donnant droit à une exonération des droits de scolarité

## Paiement :

### PAIEMENT VIA LE WEB (Vivement Conseillé)

- Le récapitulatif d'inscription administrative 2017/2018 imprimable à la fin du processus de réinscription
- Copie de l'accusé de paiement de votre inscription IA Web

### PAIEMENT SUR LA CHAÎNE D'INSCRIPTION

- Un chèque établi à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de **Bordeaux INP (et non de l'ENSTBB)**. Le détail du montant total des droits est explicité dans le GAIA

**Munissez-vous d'un chéquier lors de votre venue en chaîne d'inscription si le décompte des droits était inexact sur l'IA Web ou si vous n'avez pas votre notification de bourse pour l'année à venir.**

**L'INSCRIPTION DEFINITIVE NE POURRA ETRE VALIDEE QUE SI VOTRE DOSSIER EST COMPLET**

Un dossier incomplet bloquera la délivrance de la carte Aqipass, des certificats de scolarité, attestations, etc.

## A remettre par les élèves effectuant réinscription

Le dossier d'inscription administrative complet comprendra les documents suivants :

- 1) Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI recto-verso ou passeport)
- 2) Photocopie de la carte vitale
- 3) Photocopie de l'attestation d'assurance « Responsabilité civile scolaire ET extrascolaire » à votre nom couvrant l'année universitaire 2017/2018, si vous êtes couvert par un contrat autre que celui de VITTAVI ou LMDE.
- 4) L'imprimé « Autorisation d'utilisation de la photographie et des données personnelles » complété et signé
- 5) La charge anti-plagiat complétée et signée

### 2A - Chaîne d'inscription - Munissez-vous :

- d'un chéquier si le décompte des droits était inexact sur l'IA Web ou si vous n'avez pas votre notification de bourse pour l'année à venir.

### A remettre en plus par les élèves couverts par la Sécurité sociale de leur parent

- Attestation justifiant de votre couverture sociale jusqu'au 30 septembre 2018 inclus
- Photocopie de la carte portant votre numéro de sécurité sociale personnel

### A remettre en plus par les élèves boursiers

- La photocopie de l'avis d'attribution conditionnelle de bourse pour 2017/2018 ou la décision provisoire d'attribution de Bourses, le cas échéant
- Titres donnant droit à une exonération des droits de scolarité

## Paiement :

### PAIEMENT VIA LE WEB (Vivement Conseillé)

- Le récapitulatif d'inscription administrative 2017/2018 imprimable à la fin du processus de réinscription
- Copie de l'accusé de paiement de votre inscription IA Web

### PAIEMENT SUR LA CHAÎNE D'INSCRIPTION OU A ENVOYER PAR LA POSTE (3A)

- Un chèque établi à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de **Bordeaux INP (et non de l'ENSTBB)**. Le détail du montant total des droits est explicité dans le GAIA

### L'INSCRIPTION DEFINITIVE NE POURRA ETRE VALIDEE QUE SI VOTRE DOSSIER EST COMPLET

Un dossier incomplet bloquera la délivrance de la carte Aquipass, des certificats de scolarité, attestations, etc.

## Vous devez fournir lors de la chaîne d'inscription les documents suivants

### 1/ Le récapitulatif d'inscription administrative issu de votre IA Web

Ou le formulaire d'inscription administrative 2017/2018 si vous n'avez pas pu payer par carte bancaire

### 2/ L'imprimé « Autorisation d'utilisation de la photographie et des données personnelles »

### 3 / L'imprimé « Accord de confidentialité »

### 4 / La charte anti-plagiat

Nom Prénom : .....

<b>Étudiant en</b>	<input type="checkbox"/> <b>1<sup>ère</sup> année</b>	<input type="checkbox"/> <b>2<sup>ème</sup> année</b>	<input type="checkbox"/> <b>3<sup>ème</sup> année</b>
<b>à :</b>			
<b>ENSC - Bordeaux INP</b> .....	<input type="checkbox"/>	Cognitique	
<b>ENSCBP - Bordeaux INP</b> .....	<input type="checkbox"/>	Agroalimentaire – Génie biologique	
.....	<input type="checkbox"/>	Chimie-Physique	
.....	<input type="checkbox"/>	Matériaux (alternance)	
.....	<input type="checkbox"/>	Agroalimentaire - Génie industriel (alternance)	
.....	<input type="checkbox"/>	Matériaux composites – Mécanique (alternance)	
<b>ENSEGID- Bordeaux INP</b> .....	<input type="checkbox"/>	Environnement, Géo ressources et Ing. du Dév. durable	
<b>ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP</b> .	<input type="checkbox"/>	filière Électronique	
.....	<input type="checkbox"/>	filière Informatique	
.....	<input type="checkbox"/>	filière Mathématique et Mécanique	
.....	<input type="checkbox"/>	filière Télécommunications	
.....	<input type="checkbox"/>	filière Réseaux et systèmes d'information (alternance)	
.....	<input type="checkbox"/>	filière Systèmes électroniques embarqués (alternance)	
<b>ENSTBB - Bordeaux INP</b> .....	<input type="checkbox"/>	Technologie des Biomolécules	

## I. Autorisation d'utilisation de la photographie

Lors de la délivrance de votre carte d'étudiant multiservices « Aquipass », votre photographie sera stockée sur un serveur.

Elle pourra également être utilisée afin de constituer un trombinoscope à l'usage exclusif des équipes pédagogiques et administratives.

Votre photographie sera alors protégée et accessible uniquement par l'administrateur de ce service. Elle sera conservée durant toute votre scolarité au sein de Bordeaux INP, et ne sera en aucun cas communiquée à des tiers, vendue, ou encore utilisée pour un autre usage.

- J'autorise Bordeaux INP et ses écoles à utiliser ma photo pour un trombinoscope à usage pédagogique
- Je n'autorise pas Bordeaux INP et ses écoles à utiliser ma photo pour un trombinoscope à usage pédagogique
  
- J'autorise Bordeaux INP et ses écoles à publier librement les photographies et vidéos me représentant dans le cadre exclusif de leurs publications à des fins pédagogiques ou scientifiques et/ou de communications externes ou internes sur support papier et/ou numérique (annuaires, plaquettes, brochures de présentation, affichettes, sites internet,...)
- Je n'autorise pas Bordeaux INP et ses écoles à publier librement les photographies et vidéos me représentant dans le cadre exclusif de leurs publications à des fins pédagogiques ou scientifiques et/ou de communications externes ou internes sur support papier et/ou numérique (annuaires, plaquettes, brochures de présentation, affichettes, sites internet,...)

Nom Prénom : .....

## II. Autorisation de transfert de données personnelles vers le CNOUS

La carte « Aquipass » vous permet grâce à la monétique « Izly » («porte-monnaie dématérialisé" rechargeable en ligne par carte bancaire ou par virement SEPA.) de payer différentes prestations :

- Repas dans les restaurants universitaires ;
- Achat de friandises ou boissons aux distributeurs automatiques ;

Pour profiter de ces services, vous devez autoriser l'établissement à transmettre les données suivantes au Centre National des Œuvres Universitaires (CNOUS). :

- Nom ;
- Prénom ;
- Date de naissance ;
- Votre adresse de messagerie Bordeaux INP.

Si vous n'autorisez pas ce transfert de données, vous ne pourrez bénéficier des services dont le paiement est réalisée grâce à la technologie « Izly ».

Vous pourrez utiliser les restaurants universitaires sur présentation de votre carte et vous devrez vous acquitter du tarif étudiant en numéraire.

J'autorise Bordeaux INP et ses écoles à transmettre partie de mes données au CNOUS pour l'usage d'Izly

Je n'autorise pas Bordeaux INP et ses écoles à transmettre partie de mes données au CNOUS pour l'usage d'Izly

## REGLEMENTS et CONSIGNES APPLICABLES

Par la présente, je reconnais avoir pris connaissance :

- des règlements intérieurs de Bordeaux INP et de l'école où je m'inscris
- du règlement pédagogique de l'école où je m'inscris
- des consignes qualité-hygiène & sécurité (<https://www.bordeaux-inp.fr/extranet/fr/etudiants>)

et je les accepte

Date : .....

Signature

## ACCORD DE CONFIDENTIALITE

### ENTRE :

Civilité :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

.....

Code Postal .....

Ville : .....

Ci-après désigné par l'« **Etudiant** »,

### ET

#### **INstitut Polytechnique de Bordeaux,**

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,

Situé 1 Rue du Dr Albert Schweitzer 33402 TALENCE,

Représenté par monsieur François CANSELL, Directeur Général

Ci-après désigné « **Bordeaux INP** »,

L'Etudiant et Bordeaux INP étant ci-après individuellement ou collectivement désignés par la ou les « Partie(s) »

### PREAMBULE

Dans le cadre de son cursus, l'Etudiant intègre une formation dispensée par l'une des écoles de Bordeaux INP.

Ecole : .....

A ce titre, l'Etudiant reconnaît qu'il va bénéficier au sein de l'école concernée (hors laboratoire de recherche) d'un savoir, des connaissances, des compétences et des capacités de mise en œuvre de projets qui lui sont inconnus à la date de son intégration.

De plus, l'Etudiant reconnaît que Bordeaux INP mettra à sa disposition un groupe d'enseignants chercheurs ainsi que différents plateaux techniques et des moyens matériels qui seront le support de tout développement mené dans le cadre de son cursus.

L'Etudiant sera également amené dans le cadre de son cursus à recevoir des informations émanant des enseignants chercheurs ou de partenaires tiers directement ou via Bordeaux INP.

De même, Bordeaux INP reconnaît que l'Etudiant pourra apporter certaines idées à caractère innovant ou novateur et sera éventuellement amené à les mettre en œuvre ou à les concrétiser dans le cadre de son cursus.

Certains Projets pourront être présentés à des partenaires potentiels susceptibles d'être intéressés par un co-développement des résultats du Projet. Les résultats du Projet et les modalités de gestion de ces résultats ne sont pas l'objet du présent Accord et feront l'objet d'un contrat supplémentaire et différent entre Bordeaux INP et lesdits partenaires. Cependant, le présent Accord entend également encadrer la confidentialité des informations que

l'Etudiant pourrait être amené à recevoir de la part d'un partenaire tiers directement ou via Bordeaux INP.

L'Etudiant et Bordeaux INP se sont rapprochés afin d'entreprendre des discussions sur les modalités de leurs relations et de gestion respective de leurs connaissances et apports (ci-après les « Echanges »).

### LES PARTIES ONT CONVENU DE CE QUI SUIT :

#### Article 1 – Définitions

Pour les besoins du présent Accord, les termes suivants, dès lors qu'ils seront munis d'une première lettre majuscule, auront le sens suivant :

**Accord** : Le présent accord entre les Parties.

**Informations Confidentielles** : Informations et données de toute nature, notamment technique, scientifique, économique, financière, commerciale, comptable, tout plan, étude, prototype, matériel, données expérimentales et de tests, dessins, représentations graphiques, savoir-faire, expériences, bases de données, logiciels et programmes, quels qu'en soient la forme, le support ou le moyen, incluant sans limitation, les communications orales, écrites ou fixées sur un support quelconque, que les Parties sont amenées à se communiquer. Il est entendu entre les Parties que les Connaissances Propres, les informations décrites ci-dessus émanant de Bordeaux INP, de l'Etudiant ou d'un partenaire tiers sont des Informations Confidentielles.

Toute information devra être traitée comme confidentielle par les Parties, que la formulation « confidentiel » soit utilisée ou non dans les notes, études, analyses ou tout autre document.

#### Article 2 – Objet

L'Accord a pour objet de fixer les règles relatives à la protection et à l'utilisation des Informations Confidentielles que les Parties ou un partenaire tiers vont s'échanger dans le contexte défini en préambule.

Chacune des Parties transmettra les seules Informations Confidentielles qu'elle juge nécessaires à la poursuite des échanges.

Aucune disposition de cet Accord ne peut être interprétée comme obligeant l'une des Parties à transmettre des Informations Confidentielles ou à se lier contractuellement avec l'autre.

#### Article 3 – Obligation des Parties

La Partie qui reçoit les Informations Confidentielles s'engage pendant la durée du présent Accord et

jusqu'à ce qu'elles tombent dans le domaine public à ce que ces Informations Confidentielles émanant de la Partie ou d'un partenaire tiers qui les transmet :

- a) soient protégées et gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le même degré de précaution et de protection qu'elle accorde à ses propres Informations Confidentielles de même importance ;

- b) ne soient pas utilisées, totalement ou partiellement, dans d'autres objectifs que ceux définis par le présent Accord, comme mentionnés dans le Préambule ci-dessus, sans le consentement préalable et écrit de la Partie ou du partenaire tiers qui les a transmises ;
- c) ne soient ni communiquées ni susceptibles de l'être, soit directement, soit indirectement à tout tiers ou à toutes personnes autres que celles mentionnées à l'article 5 ci-dessous;
- d) ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées totalement ou partiellement lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par la Partie ou le partenaire tiers qui les a transmises et ce, de manière spécifique et par écrit.
- e) qu'elles sont le résultat de développements internes entrepris de bonne foi par des membres de son personnel n'ayant pas eu accès à ces Informations Confidentielles ;
- f) que la divulgation est requise par toute loi ou décision de justice, sous réserve que la Partie devant transmettre ces Informations Confidentielles en avise, dans les plus brefs délais, la Partie ou le partenaire tiers dont elles émanent en tenant compte de toute objection de sa part.

Nonobstant les dispositions des articles 9 et 10 ci-dessous, le terme ou la résiliation du présent Accord n'aura pas pour effet de dégager les Parties de leurs obligations de respecter les dispositions de l'article 3 concernant l'utilisation et la protection des Informations Confidentielles reçues avant la date de la résiliation ou l'arrivée du terme. Les obligations contenues dans ces dispositions restent en vigueur pendant la période définie audit article.

#### **Article 4 – Exceptions**

La Partie qui reçoit les Informations Confidentielles ne sera soumise à aucune restriction quant à leur utilisation, si elle peut apporter la preuve :

- a) qu'elles sont entrées dans le domaine public préalablement à leur divulgation ou après celle-ci par un tiers de bonne foi ;
- b) qu'elles sont déjà connues de celle-ci, cette connaissance préalable pouvant être démontrée par l'existence de documents appropriés dans ses dossiers ;
- c) qu'elles ont été reçues d'un tiers autorisé à les divulguer, de manière licite, sans restriction ni violation du présent Accord ;
- d) que l'utilisation ou la divulgation a été autorisée par écrit par la Partie ou le partenaire tiers dont elles émanent ;

#### **Article 5 – Propriété intellectuelle**

Il est expressément convenu par les Parties que la divulgation entre elles d'Informations Confidentielles au titre du présent Accord, ou la réception d'Informations Confidentielles d'un partenaire tiers, ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite à la Partie qui les reçoit, un droit de propriété quelconque sur les Informations Confidentielles ou sur tout droit, existant ou futur, de propriété intellectuelle ou autre relatif aux Informations Confidentielles.

Toutes les Informations Confidentielles et les supports communiqués et remis par une Partie ou un partenaire tiers sont et resteront la propriété exclusive de celui-ci.

#### **Article 6 – Durée**

Nonobstant sa date de signature, le présent Accord entrera en vigueur rétroactivement le 1<sup>er</sup> septembre de la première année d'inscription universitaire de l'Etudiant à Bordeaux INP et s'appliquera jusqu'à la fin du cursus de l'Etudiant au sein de Bordeaux INP.

Il n'y a pas de reconduction tacite. Toute prolongation des termes de l'Accord devra faire l'objet d'un avenant signé par les représentants dûment autorisés de chaque Partie.

#### **Article 7 – Loi applicable – Litige**

7.1 L'Accord est soumis à la loi Française.

7.2 Tout différend entre les Parties relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation de l'Accord, que les Parties n'auront pu résoudre à l'amiable sera porté devant les Tribunaux français compétents.

Fait à Talence, en deux (2) exemplaires originaux, le ..... / ..... / .....

L'Etudiant

Pour **Bordeaux INP**  
Monsieur François CANSELL, Directeur Général

## ACCORD DE CONFIDENTIALITE

### ENTRE :

Civilité :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

.....

Code Postal .....

Ville : .....

Ci-après désigné par l'« **Etudiant** »,

### ET

#### **INstitut Polytechnique de Bordeaux,**

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,

Situé 1 Rue du Dr Albert Schweitzer 33402 TALENCE,

Représenté par monsieur François CANSELL, Directeur Général

Ci-après désigné « **Bordeaux INP** »,

L'Etudiant et Bordeaux INP étant ci-après individuellement ou collectivement désignés par la ou les « **Partie(s)** »

### PREAMBULE

Dans le cadre de son cursus, l'Etudiant intègre une formation dispensée par l'une des écoles de Bordeaux INP.

Ecole : .....

A ce titre, l'Etudiant reconnaît qu'il va bénéficier au sein de l'école concernée (hors laboratoire de recherche) d'un savoir, des connaissances, des compétences et des capacités de mise en œuvre de projets qui lui sont inconnus à la date de son intégration.

De plus, l'Etudiant reconnaît que Bordeaux INP mettra à sa disposition un groupe d'enseignants chercheurs ainsi que différents plateaux techniques et des moyens matériels qui seront le support de tout développement mené dans le cadre de son cursus.

L'Etudiant sera également amené dans le cadre de son cursus à recevoir des informations émanant des enseignants chercheurs ou de partenaires tiers directement ou via Bordeaux INP.

De même, Bordeaux INP reconnaît que l'Etudiant pourra apporter certaines idées à caractère innovant ou novateur et sera éventuellement amené à les mettre en œuvre ou à les concrétiser dans le cadre de son cursus.

Certains Projets pourront être présentés à des partenaires potentiels susceptibles d'être intéressés par un co-développement des résultats du Projet. Les résultats du Projet et les modalités de gestion de ces résultats ne sont pas l'objet du présent Accord et feront l'objet d'un contrat supplémentaire et différent entre Bordeaux INP et lesdits partenaires. Cependant, le présent Accord entend également encadrer la confidentialité des informations que

l'Etudiant pourrait être amené à recevoir de la part d'un partenaire tiers directement ou via Bordeaux INP.

L'Etudiant et Bordeaux INP se sont rapprochés afin d'entreprendre des discussions sur les modalités de leurs relations et de gestion respective de leurs connaissances et apports (ci-après les « Echanges »).

### LES PARTIES ONT CONVENU DE CE QUI SUIT :

#### Article 1 – Définitions

Pour les besoins du présent Accord, les termes suivants, dès lors qu'ils seront munis d'une première lettre majuscule, auront le sens suivant :

**Accord** : Le présent accord entre les Parties.

**Informations Confidentielles** : Informations et données de toute nature, notamment technique, scientifique, économique, financière, commerciale, comptable, tout plan, étude, prototype, matériel, données expérimentales et de tests, dessins, représentations graphiques, savoir-faire, expériences, bases de données, logiciels et programmes, quels qu'en soient la forme, le support ou le moyen, incluant sans limitation, les communications orales, écrites ou fixées sur un support quelconque, que les Parties sont amenées à se communiquer. Il est entendu entre les Parties que les Connaissances Propres, les informations décrites ci-dessus émanant de Bordeaux INP, de l'Etudiant ou d'un partenaire tiers sont des Informations Confidentielles.

Toute information devra être traitée comme confidentielle par les Parties, que la formulation « confidentiel » soit utilisée ou non dans les notes, études, analyses ou tout autre document.

#### Article 2 – Objet

L'Accord a pour objet de fixer les règles relatives à la protection et à l'utilisation des Informations Confidentielles que les Parties ou un partenaire tiers vont s'échanger dans le contexte défini en préambule.

Chacune des Parties transmettra les seules Informations Confidentielles qu'elle juge nécessaires à la poursuite des échanges.

Aucune disposition de cet Accord ne peut être interprétée comme obligeant l'une des Parties à transmettre des Informations Confidentielles ou à se lier contractuellement avec l'autre.

#### Article 3 – Obligation des Parties

La Partie qui reçoit les Informations Confidentielles s'engage pendant la durée du présent Accord et

jusqu'à ce qu'elles tombent dans le domaine public à ce que ces Informations Confidentielles émanant de la Partie ou d'un partenaire tiers qui les transmet :

- a) soient protégées et gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le même degré de précaution et de protection qu'elle accorde à ses propres Informations Confidentielles de même importance ;

- b) ne soient pas utilisées, totalement ou partiellement, dans d'autres objectifs que ceux définis par le présent Accord, comme mentionnés dans le Préambule ci-dessus, sans le consentement préalable et écrit de la Partie ou du partenaire tiers qui les a transmises ;
- c) ne soient ni communiquées ni susceptibles de l'être, soit directement, soit indirectement à tout tiers ou à toutes personnes autres que celles mentionnées à l'article 5 ci-dessous;
- d) ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées totalement ou partiellement lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par la Partie ou le partenaire tiers qui les a transmises et ce, de manière spécifique et par écrit.
- e) qu'elles sont le résultat de développements internes entrepris de bonne foi par des membres de son personnel n'ayant pas eu accès à ces Informations Confidentielles ;
- f) que la divulgation est requise par toute loi ou décision de justice, sous réserve que la Partie devant transmettre ces Informations Confidentielles en avise, dans les plus brefs délais, la Partie ou le partenaire tiers dont elles émanent en tenant compte de toute objection de sa part.

Nonobstant les dispositions des articles 9 et 10 ci-dessous, le terme ou la résiliation du présent Accord n'aura pas pour effet de dégager les Parties de leurs obligations de respecter les dispositions de l'article 3 concernant l'utilisation et la protection des Informations Confidentielles reçues avant la date de la résiliation ou l'arrivée du terme. Les obligations contenues dans ces dispositions restent en vigueur pendant la période définie audit article.

#### **Article 4 – Exceptions**

La Partie qui reçoit les Informations Confidentielles ne sera soumise à aucune restriction quant à leur utilisation, si elle peut apporter la preuve :

- a) qu'elles sont entrées dans le domaine public préalablement à leur divulgation ou après celle-ci par un tiers de bonne foi ;
- b) qu'elles sont déjà connues de celle-ci, cette connaissance préalable pouvant être démontrée par l'existence de documents appropriés dans ses dossiers ;
- c) qu'elles ont été reçues d'un tiers autorisé à les divulguer, de manière licite, sans restriction ni violation du présent Accord ;
- d) que l'utilisation ou la divulgation a été autorisée par écrit par la Partie ou le partenaire tiers dont elles émanent ;

#### **Article 5 – Propriété intellectuelle**

Il est expressément convenu par les Parties que la divulgation entre elles d'Informations Confidentielles au titre du présent Accord, ou la réception d'Informations Confidentielles d'un partenaire tiers, ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite à la Partie qui les reçoit, un droit de propriété quelconque sur les Informations Confidentielles ou sur tout droit, existant ou futur, de propriété intellectuelle ou autre relatif aux Informations Confidentielles.

Toutes les Informations Confidentielles et les supports communiqués et remis par une Partie ou un partenaire tiers sont et resteront la propriété exclusive de celui-ci.

#### **Article 6 – Durée**

Nonobstant sa date de signature, le présent Accord entrera en vigueur rétroactivement le 1<sup>er</sup> septembre de la première année d'inscription universitaire de l'Etudiant à Bordeaux INP et s'appliquera jusqu'à la fin du cursus de l'Etudiant au sein de Bordeaux INP.

Il n'y a pas de reconduction tacite. Toute prolongation des termes de l'Accord devra faire l'objet d'un avenant signé par les représentants dûment autorisés de chaque Partie.

#### **Article 7 – Loi applicable – Litige**

7.1 L'Accord est soumis à la loi Française.

7.2 Tout différend entre les Parties relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation de l'Accord, que les Parties n'auront pu résoudre à l'amiable sera porté devant les Tribunaux français compétents.

Fait à Talence, en deux (2) exemplaires originaux, le ..... / ..... / .....

L'Etudiant

Pour **Bordeaux INP**  
Monsieur François CANSELL, Directeur Général

# LE PLAGIAT



## Définition

D'après la définition du Petit Robert, le plagiat consiste « à s'approprier les mots ou les idées de quelqu'un d'autre et de les présenter comme siens ».

Dans le cadre de travaux évalués, **le plagiat constitue une fraude** dont les conséquences peuvent être graves : attribution d'une note de zéro au travail incriminé, exclusion de l'établissement, exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur français.

En matière de propriété intellectuelle, **le plagiat constitue un délit.**

## Ce que disent les règlements pédagogiques de Bordeaux INP

### Article 3 I-5 Plagiat

Le plagiat consiste à présenter comme sien ce qui a été produit par un autre, quelle qu'en soit la source (ouvrage, internet, travail d'un autre élève...). Le plagiat est une fraude relevant de l'article 3 I-2 du règlement pédagogique. Si un travail réalisé par un groupe d'élèves comporte un plagiat, tous les membres du groupe en assument la responsabilité. **Chaque élève a le devoir de prendre connaissance de la charte anti-plagiat disponible sur le site extranet de l'établissement.**

### Article 3 I-2 Déroulement des épreuves (absence, accès salles, consignes générales organisationnelles, infractions, fraude).

L'instruction de la fraude relève du conseil d'administration de Bordeaux INP, constitué en section disciplinaire compétente à l'égard des usagers selon les dispositions du code de l'éducation. Son Président est saisi de la fraude. **Les sanctions encourues par un élève peuvent aller du simple avertissement jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur français.**

## Ce que dit la loi : Le plagiat est un délit

### Article L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle :

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est un délit. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. »

## Exemples de sanctions

En juin 2016, la section disciplinaire de Bordeaux INP a notamment prononcé les sanctions suivantes :

- > Exclusion pour une durée d'1 an avec sursis, avec nullité du semestre
- > Exclusion pour une durée de 2 ans dont 1 avec sursis, avec nullité du semestre

## A savoir

**Ce que vous avez rédigé par vous même doit être clairement distingué de ce qui provient d'un autre auteur.** Si un extrait est cité tel quel, il doit être placé entre guillemets, souvent écrit en italique, et la source doit être indiquée (nom de l'auteur éventuel et référence précise). Ceci s'applique aussi aux textes provenant d'internet ainsi qu'aux textes anonymes. Lorsque le texte d'un autre auteur est résumé, paraphrasé (reproduction de la structure du texte source mais en utilisant des synonymes), reformulé ou traduit, la source précise doit aussi être indiquée clairement.

### Les citations ne concernent pas que des mots.

Elles peuvent aussi concerner des tableaux, des graphes, des données, des images ou des photographies, du son, de l'audiovisuel, etc. De plus, si les sources ne sont pas libres de droit, leur réutilisation peut nécessiter une autorisation préalable de l'auteur ou même le paiement d'une redevance.

COMMENT RÉFÉRENCER  
ET CITER UN ÉLÉMENT  
BIBLIOGRAPHIQUE DANS UN  
DOCUMENT SCIENTIFIQUE ?

[bit.ly/2c7Avc7](http://bit.ly/2c7Avc7)



Catégorie Socioprofessionnelle		→ Sans activité, cochez la case 82					
Etudiant		Père	Mère	Etudiant	Père	Mère	
10 <input type="checkbox"/>	Agriculteur exploitant.....	<input type="checkbox"/>	10 <input type="checkbox"/>	48 <input type="checkbox"/>	Contremaître, agent de maîtrise.....	<input type="checkbox"/>	48 <input type="checkbox"/>
21 <input type="checkbox"/>	Artisan.....	<input type="checkbox"/>	21 <input type="checkbox"/>	52 <input type="checkbox"/>	Empl. civil, agent service fonct. publique...	<input type="checkbox"/>	52 <input type="checkbox"/>
22 <input type="checkbox"/>	Commerçant et assimilé.....	<input type="checkbox"/>	22 <input type="checkbox"/>	53 <input type="checkbox"/>	Policier et militaire.....	<input type="checkbox"/>	53 <input type="checkbox"/>
23 <input type="checkbox"/>	Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus...	<input type="checkbox"/>	23 <input type="checkbox"/>	54 <input type="checkbox"/>	Employé administratif d'entreprise.....	<input type="checkbox"/>	54 <input type="checkbox"/>
31 <input type="checkbox"/>	Profession libérale.....	<input type="checkbox"/>	31 <input type="checkbox"/>	55 <input type="checkbox"/>	Employé de commerce.....	<input type="checkbox"/>	55 <input type="checkbox"/>
33 <input type="checkbox"/>	Cadre de la fonction publique.....	<input type="checkbox"/>	33 <input type="checkbox"/>	56 <input type="checkbox"/>	Person. service direct aux particuliers.....	<input type="checkbox"/>	56 <input type="checkbox"/>
34 <input type="checkbox"/>	Professeur, profession scientifique.....	<input type="checkbox"/>	34 <input type="checkbox"/>	61 <input type="checkbox"/>	Ouvrier qualifié.....	<input type="checkbox"/>	61 <input type="checkbox"/>
35 <input type="checkbox"/>	Profession information, arts, spectacles...	<input type="checkbox"/>	35 <input type="checkbox"/>	66 <input type="checkbox"/>	Ouvrier non qualifié.....	<input type="checkbox"/>	66 <input type="checkbox"/>
37 <input type="checkbox"/>	Cadre admin. et commerc. d'entreprise	<input type="checkbox"/>	37 <input type="checkbox"/>	69 <input type="checkbox"/>	Ouvrier agricole.....	<input type="checkbox"/>	69 <input type="checkbox"/>
38 <input type="checkbox"/>	Ingénieur et cadre techn. d'entreprise.....	<input type="checkbox"/>	38 <input type="checkbox"/>	71 <input type="checkbox"/>	Retraité agriculteur exploitant.....	<input type="checkbox"/>	71 <input type="checkbox"/>
42 <input type="checkbox"/>	Instituteur et assimilé.....	<input type="checkbox"/>	42 <input type="checkbox"/>	72 <input type="checkbox"/>	Retraité artisan, commerçants, chef d'entreprise...	<input type="checkbox"/>	72 <input type="checkbox"/>
43 <input type="checkbox"/>	Profession interm. santé et travail social	<input type="checkbox"/>	43 <input type="checkbox"/>	73 <input type="checkbox"/>	Retraité cadre, profession intermédiaire...	<input type="checkbox"/>	73 <input type="checkbox"/>
44 <input type="checkbox"/>	Clergé, religieux.....	<input type="checkbox"/>	44 <input type="checkbox"/>	76 <input type="checkbox"/>	Retraité employé et ouvrier.....	<input type="checkbox"/>	76 <input type="checkbox"/>
45 <input type="checkbox"/>	Profession interm. adm. fonct. publique...	<input type="checkbox"/>	45 <input type="checkbox"/>	81 <input type="checkbox"/>	Chômeur n'ayant jamais travaillé.....	<input type="checkbox"/>	81 <input type="checkbox"/>
46 <input type="checkbox"/>	Profession interm. adm.&commerce des entrepr	<input type="checkbox"/>	46 <input type="checkbox"/>	82 <input type="checkbox"/>	Personne sans activité professionnelle.....	<input type="checkbox"/>	82 <input type="checkbox"/>
47 <input type="checkbox"/>	Technicien.....	<input type="checkbox"/>	47 <input type="checkbox"/>	99 <input type="checkbox"/>	Non renseignée (inconnue ou sans objet)	<input type="checkbox"/>	99 <input type="checkbox"/>

Activité professionnelle de l'étudiant : .....

Quotité travaillée : 1  temps complet 2  sup à mi-temps 4  inf. ou égal à mi-temps et > à 150h/trimestre ou 300h/an  sans objet

**Avez-vous le statut sportif ou artiste de haut niveau ?** 1  niveau national 2  niveau régional 3  niveau universitaire

Aide financière principale	
S <input type="checkbox"/> Bourse sur critères sociaux	P <input type="checkbox"/> Exonération sur décision individuelle
S <input type="checkbox"/> Bourse du gouvernement français	D <input type="checkbox"/> Bourse collectivités locales (sans exonération)
T <input type="checkbox"/> Bourse de mobilité	K <input type="checkbox"/> Salaire (si plus de 150h / trimestre ou 300h/an)
F <input type="checkbox"/> Boursier gouvernement étranger (sans exonération)	J <input type="checkbox"/> Ressources du conjoint
	I <input type="checkbox"/> Ressources des parents

Echanges Internationaux	
A <input type="checkbox"/> accueil en France	E <input type="checkbox"/> allant à l'étranger <input type="checkbox"/> Sans objet ((SO))
Programme : 1 <input type="checkbox"/> erasmus (Socrates)	6 <input type="checkbox"/> autres programmes Union Européenne
5 <input type="checkbox"/> autres programmes	7 <input type="checkbox"/> autres programmes et accords bilatéraux
Pays : .....	Etablissement : .....

Dernier établissement fréquenté l'année précédente		Etablissement en France	
<u>Etablissement à l'étranger</u>	OU	00 <input type="checkbox"/> Université (y compris IUT)	04 <input type="checkbox"/> école ingénieur, classe prépa INP
10 <input type="checkbox"/> CPGE		01 <input type="checkbox"/> BTS	05 <input type="checkbox"/> établ. sup. privé
10 <input type="checkbox"/> établ. étranger sup ou secondaire		02 <input type="checkbox"/> CPGE	15 <input type="checkbox"/> autre école (hors école ingénieur)
			17 <input type="checkbox"/> enseign. par correspondance
Etablissement : .....	Dépt ou pays : .....	Année : .....	/ .....

Situation de l'étudiant l'année précédente		→ Déjà inscrit à Bordeaux INP l'an dernier, cochez la case E	
<u>Etablissement à l'étranger</u>		<u>Etablissement en France</u>	
R <input type="checkbox"/> CPGE	B <input type="checkbox"/> BTS	H <input type="checkbox"/> Université française et CPBx (hors IUT, IUFM, École ingé. univers)	
R <input type="checkbox"/> Etabl. étranger d'enseign. supérieur ou secondaire	C <input type="checkbox"/> IUT	S <input type="checkbox"/> Autre établissement ou cursus	
	D <input type="checkbox"/> CPGE		
	E <input type="checkbox"/> École d'ingénieur, Prépa INP, CPI	U <input type="checkbox"/> Non scolarisé mais précédemment entré dans l'enseign. supéri.	
Etablissement : .....	Dépt : <input type="text"/> / <input type="text"/>	ou Pays : .....	

Dernier diplôme	
001 <input type="checkbox"/> Baccalauréat français	012 <input type="checkbox"/> Attestation délivrée suite à CPGE en France
002 <input type="checkbox"/> DAEU	013 <input type="checkbox"/> DEUG
010 <input type="checkbox"/> BTS	040 <input type="checkbox"/> Licence
011 <input type="checkbox"/> DUT	050 <input type="checkbox"/> Master 1 (Maîtrise)
Dépt : <input type="text"/> / <input type="text"/>	072 <input type="checkbox"/> MASTER
ou Pays : .....	Année : .....
	Etablissement : .....
	073 <input type="checkbox"/> Diplôme d'ingénieur
	079 <input type="checkbox"/> Autre dip. 3e cycle hors dip. Ingé.
	989 <input type="checkbox"/> Diplôme d'établ. étranger sup
	900 <input type="checkbox"/> Aucun diplôme supérieur

Enseignements à suivre cette année			Êtes-vous ?								
<b>Année d'études</b>	<b>ENSEIRB MATMECA</b>	<b>ENSCBP</b>	<b>Redoublant</b>	<b>Boursier</b>							
<input type="checkbox"/> PREMIERE	<input type="checkbox"/> Electronique	<input type="checkbox"/> Chimie-Génie Physique	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non							
<input type="checkbox"/> DEUXIEME	<input type="checkbox"/> Informatique	<input type="checkbox"/> Agro Génie biologique		<input type="checkbox"/> En attente							
<input type="checkbox"/> TROISIEME	<input type="checkbox"/> Math appl & Méca	<input type="checkbox"/> Matériaux	<b>En formation continue</b>	<b>En stage longue durée</b>							
<input type="checkbox"/> ANNEE AMENAGEE	<input type="checkbox"/> Télécom	<input type="checkbox"/> Mat. compos. méca.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non							
	<input type="checkbox"/> SEE	<input type="checkbox"/> Agro Génie industriel	<b>En césure</b>								
	<input type="checkbox"/> RSI		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non								
	<input type="checkbox"/> La Prépa de INP	<input type="checkbox"/> ENSEGID									
	<input type="checkbox"/> ENSC	<input type="checkbox"/> ENSTBB									
<b>Type CPGE</b>	<input type="checkbox"/> MP	<input type="checkbox"/> MP*	<input type="checkbox"/> PC	<input type="checkbox"/> PC*	<input type="checkbox"/> BCPST	<input type="checkbox"/> PSI	<input type="checkbox"/> PSI*	<input type="checkbox"/> PT	<input type="checkbox"/> PT*	<input type="checkbox"/> TSI	<input type="checkbox"/> TPC
suivie auparavant :	11201	11202	11203	11204	11209	11205	11206	11207	11208	11210	11211

## Cadre réservé à l'Administration

### Profil

NO  Inscription normale

ER  Erasmus accueilli

AX  Commiss. Exo école

FE  Formation continue

SI  Parallèle convention de site

B2  Exonération B2-mobilité

AP  Apprenti

IN  Exonération individuelle

### Saisie Etape

O2  Bourse enseignement. Sup.

O1  Bourse gouvernement français

### Situation sociale particulière

BC  En attente bourse

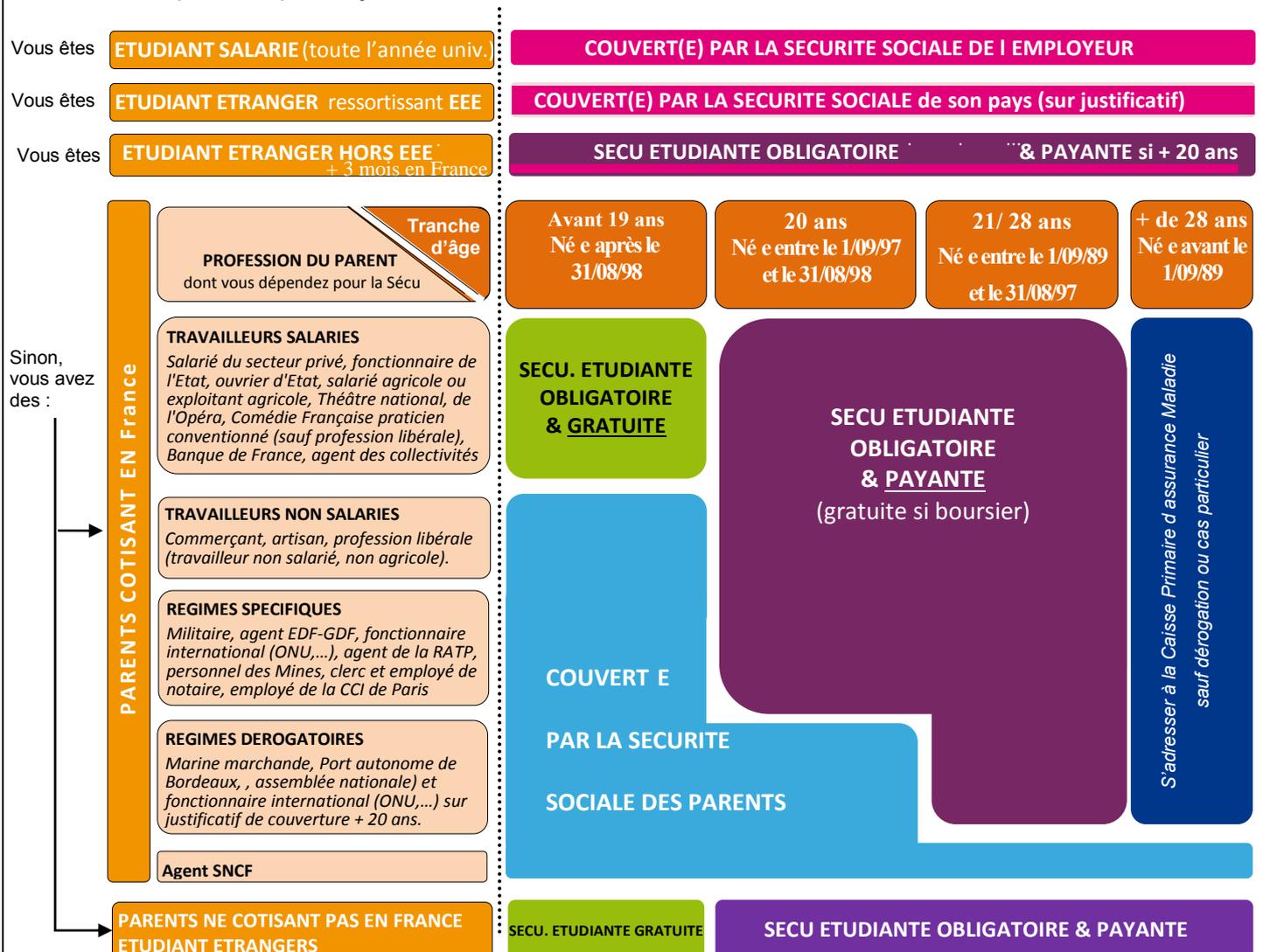
PN  Pupille de la nation

SS  Sécu. Sociale

FX  Formation continue exonérée

## Affiliation Sécurité Sociale étudiante **OBLIGATOIRE**

**A/** Identifiez votre situation (pour vous aider, voir les sites des mutuelles) et pensez à joindre à votre dossier d'inscription les pièces justificatives de vos droits de couverture sociale :



**B/** Si vous devez vous affilier (sécurité sociale obligatoire, qu'elle soit gratuite ou payante), indiquer le centre payeur :

601  LMDE

617  VITTAVI Réseau Emevia

Sans Objet

